

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/MAI/58	OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET CENTRE AQUATIQUE - AQUALUDE
<u>Date du conseil municipal</u> 29/05/2024	
<u>Date de la convocation</u> 23/05/2024	
<u>Date de l'affichage</u> 23/05/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 23 mai 2024.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Martial DISCH, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Chantal REGNAULT-GALLOIS, pouvoir à Nolwenn LE BOUTER
Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES,
Nimca CIGE, pouvoir à Alban LANSELLE,
Mahmut GÜNER pouvoir à Valérie JACKY,
Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Stéphanie SCHUT
Nathalie COSSERON pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

Était absent :

Thomas LCONTE

Philippe DUCQ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Préfecture
077-217703271-20240605-DELIB-2024-58-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET CENTRE AQUATIQUE - AQUALUDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, l 4312-1, l 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,

VU le vote du Budget Primitif 2023,

VU les décisions modificatives et virements de crédits 2023,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 22 mai 2024,

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2023 du budget Centre Aquatique – Aqualude,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE par **22 voix POUR**,
6 ABSTENTIONS (Mme GALLOCHER, M. BILLOUT, M. KHERBACH, M. TCHIKAYA, Mme COSSERON, Mme LAGOUTTE)

ARTICLE 1 : Dit que le Compte de Gestion 2023 du budget Centre Aquatique -Aqualude se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- o *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 117 330.44€

- o *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 807 147.40€

- **Section d'investissement**

- o *LES RECETTES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 28 572.21€

- o *LES DEPENSES :*

Pour l'année 2023, l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 485.84€

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2023 du budget Centre Aquatique - Aqualude,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Le Secrétaire de séance

Philippe DUCQ


Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
Le **05 JUIN 2024**
Et de la transmission ou notification et
Publication le **05 JUIN 2024**

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER

